

Bourglinster ; n'ayant pu rembourser cette somme à Noël 1707, comme il avait été stipulé et se trouvant encore dans l'impossibilité de le faire par suite de la guerre et de la cherté des grains, ils empruntent, afin de pouvoir effectuer ce remboursement, ces 200 écus audit de Zievel, en s'engageant à lui en payer une rente annuelle de 14½ écus.

Not. Ordt, N° 132.

1709 19 juin, Luxembourg :

Not. Ordt, N° 161.

1709 16 décembre, Luxembourg : Antoine Peller et les héritiers Schweitzer de Bettembourg vendent à Lothaire de Zievel, seigneur de Bettembourg, plusieurs parcelles de pré aux lieux dits « in Igels », « in den Kleippenn », pour respectivement 15 écus, 50 florins de Luxembourg à 10 sols et 22½ — Reichsthaller — plus les frais.

Not. Pierret, N° 125.

1710 8 février : Lothaire de Zievel, seigneur de Bettembourg, Itern et Mertzenhofen, relaisse en fief héréditaire à Diederich Donlingen de Finningen la vouerie héréditaire Graser de ce lieu, contre un rendage annuel de 6 maldres de blé moitié moitié avoine et de 4 « reichsthaller » monnaie de Brabant pour « heugeld ».

Not. Donlinger, N° 7.

1710 13 mai ; Luxembourg : Suzanne Peller, veuve d'Antoine-Ogier Simonin, coseigneur à Hellange, vend à Lothaire, baron de Zievel, seigneur de Bettembourg, Itern et Mertzenhofen, pour 55 écus à 8 escalins, dont quittance, un pré à Hellange dit « Merjerwies ».

Not. Ordt, N° 140.

Le Baron Lothaire de Zievel est mort en 1711. Sa femme, née baronne de HAGEN lui survivra durant de longues années.

1713 31 mars : Luxembourg : Godefroid-François de la Margelle, âgé de 27 ans, capitaine, déclare avoir été encore mineur, quand, le 2 mars 1706, il vendit son *château de Wintrange* avec dépendances, et que pour ce motif il voulut en faire le retrait, mais que pour éviter des difficultés, il ratifie la vente faite en faveur du baron (feu) Lothaire de Zievel et Agnès-Appoline-Elisabeth baronne de Hagen, sa veuve.

Not. Ordt, N° 115.

1714 23. 4. : Agnès-Apollonia-Elisabeth de Hagen, veuve de Zievel, dame de Bettembourg et de Hellingen, assistée de son fils aîné Jean-Henri de Zievel, relaisse en bail héréditaire à Jean Hollenfeltz de Sieren, une vouerie à Roeser (vouerie Jungers). Acte passé à Bettembourg, est signé par la veuve A. E. von Zievel, née Hagen et Jean-Henry von Zievel, texte allemand. La traduction-copie, qui en fut faite en français, date de 1789 et précise : « à côté étaient deux cachets imprimés en cire d'Espagne rouge. » L'acte